



Résiliation dans un club de sport - mauvais entretien - ar

Par **jonathanworld**, le **08/04/2008** à **13:09**

Bonjour,

Je souhaite résilier un abonnement dans une salle de sport, car le matériel est mal entretenu.
Deux questions découlent :

* puis-je résilier sans attendre le délai de préavis (2 mois) au motif de mauvais entretien ?

* Afin de résilier le moyen demandé est lettre avec AR, alors que j'habite à 200m de la salle, n'y a-t-il pas un autre moyen légal de résilier sans payer 5€ d'AR ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008** à **16:49**

Bonjour.

La réponse est non. Vous pouvez effectivement résilier un contrat en cours si vous considérez que la partie adverse a mal exécuté votre contrat mais pour cela, il faut une décision de justice. Donc, pas possible juste comme ça.

Il faut une lettre LRAR, mais c'est pour vous protéger.

Imaginez que dans 3 mois, l'huissier tape à votre porte parce que le gérant de la salle de sport explique que vous n'avez jamais résilié quoi que ce soit?